

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**MIN de Bordeaux Brienne - Aménagement de terrains à proximité et à l'intérieur
du Marché - Protocole d'accord EPA Bordeaux Euratlantique/Régie du
MIN/CUB - Validation - Signature - Autorisation**

Monsieur COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet urbain de la rive gauche de la Garonne dans le cadre de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, a débuté par le choix en février 2011, de l'équipe pluridisciplinaire mandataire Reichen & Robert et un accord a été signé pour la mise en œuvre du projet sur une durée de 9 ans.

Sur le secteur Saint Jean Belcier, à proximité immédiate de la gare Saint Jean, une ZAC d'une superficie de 145 hectares, a été créée par arrêté préfectoral du 29 janvier 2013. Le programme des équipements publics a été approuvé le 8 avril 2014.

La 1^{ère} phase opérationnelle comprend la réalisation de 340 000 m² environ de programmes diversifiés (dont des bureaux, des logements, des commerces et des équipements dont la MECA-Maison de l'économie créative en Aquitaine). 7 500 logements seront construits dans cette première phase.

Ces réalisations sont accompagnées par l'aménagement d'espaces publics et paysagers, d'un groupe scolaire, d'une crèche, d'un centre de loisirs et d'une piscine sur le quai de Paludate.

Le MIN de Brienne, qui s'étend sur près de 14 hectares (avec à terme l'intégration prévue du pavillon des mareyeurs) est situé au cœur de la ZAC. Il est nécessaire de prendre en compte la spécificité de cet équipement de service public, tout en créant des liens et interfaces avec le nouveau quartier.

Dans ces conditions, les études de projet de la ZAC Saint Jean Belcier ont été menées en intégrant celles du schéma directeur du MIN. De son côté la Communauté urbaine a missionné le cabinet Jonction pour réaliser une étude stratégique finalisée en novembre 2012, pour définir des axes d'intégration et de développement du MIN dans le nouveau contexte urbain du projet Euratlantique.

Le protocole d'accord, qui figure en annexe, a pour objet de définir les droits et obligations des trois parties concernées, l'EPA, la Régie du MIN et la CUB en vue de l'aménagement de terrains autour du MIN ou dans son périmètre.

Les points les plus importants concernent :

- **La cession de terrains CUB/EPA** (article 3.1)

Elle s'inscrit dans le cadre de l'avenant n°1 du protocole foncier CUB/EPA et concerne la cession par la CUB à l'EPA de terrains situés au sud-ouest du MIN correspondant aux parcelles BW 217-222-218-124-320, pour une superficie d'environ 3945 m², dans les conditions financières d'ores et déjà fixées par cet avenant.

- **La remise à la Régie d'un terrain dépendant de la voirie** (actuel rond-point quai de Paludate) d'environ 690 m² (article 3.2 avant dernier alinéa).
- **l'aménagement par l'EPA d'un nouvel accès au MIN** rue Carle Vernet, avec une reconstruction à l'identique de l'accès actuel qui sera supprimé (article 3.2).
- **le déplacement de la déchetterie du MIN** (article 3.3) :

Cette disposition est liée à la prochaine construction de la chaufferie d'appoint-secours, sous maîtrise d'ouvrage de la CUB et de l'EPA, dans l'enceinte du MIN, à la place de la déchetterie actuelle. Le terrain correspondant de 800 m², fera l'objet d'une superposition de gestion. Ces dispositions feront l'objet d'un avenant à la convention de gestion du MIN.

La Régie du MIN s'engage à libérer l'espace actuel au 31 décembre 2014, ce qui a pour conséquence la création d'une déchetterie provisoire (article 4), compte tenu des délais de réalisation d'un nouvel équipement.

La construction de la déchetterie, placée sous maîtrise d'ouvrage de la Régie, fait actuellement l'objet d'une concertation entre la Régie, l'EPA et la CUB et d'études de projet.

- **L'intégration dans le MIN du pavillon des Mareyeurs** (article 5) dès que l'ensemble des lots de copropriété aura été acquis.

Le protocole prévoit également :

- la prise en charge par l'EPA de dévoiement de certains réseaux (article 3.4)
- la création à venir d'interfaces du MIN avec le projet urbain, définie en accord avec l'EPA et l'architecte urbaniste, et prévue dans le cadre de l'étude stratégique Jonction précitée (article 6)
- un principe général de concertation avec l'EPA et l'architecte urbaniste, pour la mise en cohérence avec le projet urbain, de tout projet d'aménagement (déchetterie, intégration de la halle des mareyeurs, interfaces) et de façon générale pour tout projet de construction ou de modification du bâti dans l'enceinte du MIN.

Ce protocole est applicable jusqu'au 31 décembre 2017.

Il fera l'objet d'un suivi technique et administratif par un Comité avec des représentants de la Régie, de l'EPA et de la CUB (article 9).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention de gestion du MIN signée le 21 mars 2011

VU le protocole foncier signé avec l'EPA Bordeaux Euratlantique le 23 février 2012, modifié par avenant n°1

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 relatif à la création de la ZAC Saint Jean Belcier

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Régie du MIN en date du

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de définir, par un protocole d'accord tripartite les droits et obligations de la CUB, de la Régie et de l'EPA dans le cadre de l'aménagement de terrains autour du MIN ou dans son enceinte

DECIDE

Article 1 : de valider le protocole d'accord ci-annexé, appelé à être établi entre la CUB, la Régie du MIN et l'EPA Bordeaux Euratlantique

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer ce document ainsi que tout acte à venir lié à l'exécution dudit protocole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JUILLET 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014</p>

M. MAX COLES